

Compte rendu de la réunion de négociation de la convention collective du 12 janvier 2018.

La réunion de négociation a eu pour objet une information sur l'utilisation du CPF dans la branche et un premier débat sur l'argumentation des minimaux salariaux de branche.

Les salaires minimaux de branche

Ce sont des salaires minimums. Les employeurs ne peuvent pas payer les salariés en dessous de ce minimum. Le 3 février 2017 a été signé un accord qui a porté

- La valeur hiérarchique à 65,61 euros brut
- La valeur de base à 106,30 euros brut

[L'indice 40 a été fixé à 40 845,61 euros brut].

Certaines organisations syndicales ont signé une augmentation des minima de +0,6%, alors même que le SMIC avait augmenté de 0,97%. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le SMIC a augmenté au 1^{er} janvier 2018 de 1,24% et le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale de 1,28%. L'inflation à décembre 2017, calculée par l'INSEE [parution 12 janvier 2018], est à 1,2%.

Le patronat, IFEC et ECF, propose que les augmentations de la valeur hiérarchique et de base soient différenciées. Il s'agit de faire en sorte de favoriser les bas salaires !!!

Ainsi, le patronat propose une augmentation de 0,9% de la valeur du point de base et entre 0,2% et 0,5% de la valeur du point hiérarchique. On est loin de ce qu'il faudrait pour vivre correctement. En 2017, les salarié.e.s au coefficient 220 avaient pour salaire minimum de branche 1760€ bruts...C'est le coefficient où l'on trouve la plus grande masse des salarié.e.s de la branche. Cela paraît peu au regard de la qualification et de ce qu'il faudrait pour vivre correctement.

Le CPF

Quelques chiffres...

LE CPF 2016-2017

- 1702 dossiers engagés
- 994 demandes de cabinets
- 708 demandes de salariés
- 96 618 heures de formation
- 4 215 135 € engagés

Stagiaires par typologies des cabinets

Moins de 11 salariés	667
11 à 49 salariés	434
50 à 299 salariés	227
300 salariés et plus	374

Certifications les plus demandées

Anglais TOEIC BULATS	733
Parcours jeune expert-comptable DEC	230
DSC-DSCG	227
Passeport informatique PCIE TOSA	374

La CGT vous souhaite une bonne année 2018

Si vous désirez recevoir nos bulletins par mail, envoyez votre mail à fsetud@cgt.fr avec la mention « experts comptables »